

## Note relative à l'analyse de la variabilité des coûts d'aménagement d'une aire de grand passage

### **LE CONTEXTE**

---

La création d'une aire de grand passage peut induire un coût très variable du fait des opportunités de localisation et des choix techniques et politiques.

L'objet de cette note est également de lister les points de vigilance sur les conséquences financières qui en dépendent (en dehors des coûts liés à la maîtrise foncière).

### **ACCESSIBILITÉ, CIRCULATION, SÉCURITÉ, VOIE À CRÉER, À AMÉNAGER, TRAJETS PIÉTONNIERS**

---

→ Les aménagements d'accès routiers compatibles avec les règles peuvent être potentiellement coûteux s'ils impliquent le franchissement de voie ou d'un rond point voire la création d'un accès dédié (par exemple sur une route départementale). Cela peut induire la participation financière d'autres acteurs publics.

→ Le coût d'aménagement d'une voie de circulation interne sur l'aire, carrossable par tout temps non poussiéreuse et de préférence circulaire, est moindre pour une voie en empiérement que pour de l'enrobé.

→ Une deuxième issue ou accès peut augmenter les coûts d'aménagement. Prévoir de façon adaptée et proportionnée au nombre potentiel de caravanes accueillies, les bornes incendie et les moyens de protection incendie.

→ Anticiper les pratiques des familles en aménageant les circuits piétonniers qu'elles emprunteront permet d'éviter les coûts imputables aux dégradations (par exemple, l'installation d'un portillon pour accéder au supermarché évite le démontage de grillage ou la destruction de plantations).

### **VISIBILITE DU TERRAIN ET INTEGRATION URBANISTIQUE**

---

→ Si ce critère est important pour la collectivité, privilégier les environnements naturellement discrets induit un coût moindre que la création de merlons.

### **VOISINAGE ET ENVIRONNEMENT DIRECTS**

---

→ Le coût de l'aménagement peut varier du fait de la proximité ou de l'éloignement d'habitations, d'exploitations agricoles ou d'entreprises (merlons,

achats de terrains supplémentaires autour de l'aire pour réduire les nuisances potentielles, choix de terrains plus isolés et loin des réseaux existants, etc.).

### **CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES DU TERRAIN (TRAITEMENT DES RISQUES INONDATIONS OU AUTRES...)**

---

→ Un point d'eau à proximité immédiate de l'AGP (mare, rivière, etc.), un zonage à risque sur un plan de prévention (inondation, submersion, etc.) sont autant de dépenses potentielles supplémentaires (aménagement préventifs et informatifs par exemple).

→ Réaliser des études liées à une utilisation passée du terrain en dépôt d'ordures ou de lieu de stockage de déchets de chantier peut alourdir le coût de réalisation d'une aire de grand passage.

→ De même, dépolluer un site ou réaliser des travaux pour protéger les usagers de l'aire de tous risques liés à l'usage passé du terrain augmente de manière très significative les coûts de réalisation de l'aire.

### **CONTRAINTES TECHNIQUES : L'ASSAINISSEMENT, ÉLECTRICITÉ, ALIMENTATION EN EAU POTABLE, NATURE DU SOL ...**

---

#### **Assainissement**

L'environnement et la localisation du terrain peuvent expliquer l'importance de ce poste de dépense (traitement des eaux usées de cuisine et sanitaires, ou des machines à laver, vidage des pots de chambre),

→ A défaut de travaux liés à l'assainissement, l'usage montre que les familles s'adaptent en vidant les eaux usées dans les fossés ou dans des sacs poubelles (pour les pots de chambre) qu'elles déposent dans les bennes à ordures installées à l'entrée du terrain. Ces solutions, si elles ne représentent aucun coût à l'investissement, ne sont évidemment pas satisfaisantes sur le plan sanitaire ou environnemental, et ne traitent pas la question.

→ L'installation de sanitaires en « dur » est un choix qui peut s'avérer aussi coûteux à l'investissement qu'au fonctionnement (gestion, entretien).

→ L'installation ponctuelle de sanitaires mobiles est un choix qui n'impacte pas l'investissement mais qui pèse très fortement sur les coûts de fonctionnement, sans être la solution la plus adaptée ni la mieux acceptée par la plupart des groupes.

→ Le raccordement au réseau public d'assainissement est le plus « simple » et le moins coûteux s'il n'est pas trop éloigné du terrain (système de borne de vidage à différents points du terrain).

→ Des cuves enterrées ou semi-enterrées représentent une solution peu coûteuse et sans doute la plus adaptée à l'usage des familles.

#### **Raccordement électrique**

→ Le choix de disséminer plusieurs points d'accès de puissance moindre à différents endroits du terrain représente un coût bien supérieur et une opérationnalité moindre pour les responsables de groupe.

→ A l'usage, un branchement unique sur le terrain, suffisamment dimensionné en puissance (cf propositions du groupe technique dédié aux grands passages), reste le plus adapté à l'usage des groupes et le moins coûteux à l'investissement.

### **Raccordement à l'eau**

→ Le choix de disséminer plusieurs points d'accès de pression moindre à différents endroits du terrain représente un coût bien supérieur et une opérationnalité moindre pour les responsables de groupe.

→ Là encore, la simplicité est la plus opérationnelle et la moins coûteuse : à l'usage, il s'avère qu'un branchement unique sur le terrain, suffisamment dimensionné en pression (cf propositions du groupe technique dédié aux grands passages), reste le plus adapté à l'usage des groupes et le moins coûteux à l'investissement. Chaque responsable de groupe déploie ensuite son réseau d'alimentation vers chaque ménage.

### **Traitement de la nature du sol**

Le choix du terrain peut déterminer des coûts souvent très importants

→ La spécificité topographique du terrain pour le rendre opérationnel (par exemple, raser un bois, enlever les pierres d'un terrain, aplanir une parcelle vallonnée)

→ Les études de sol du fait de l'usage antérieur du site (stockage de déchets, ..),

→ Les travaux de dépollution.